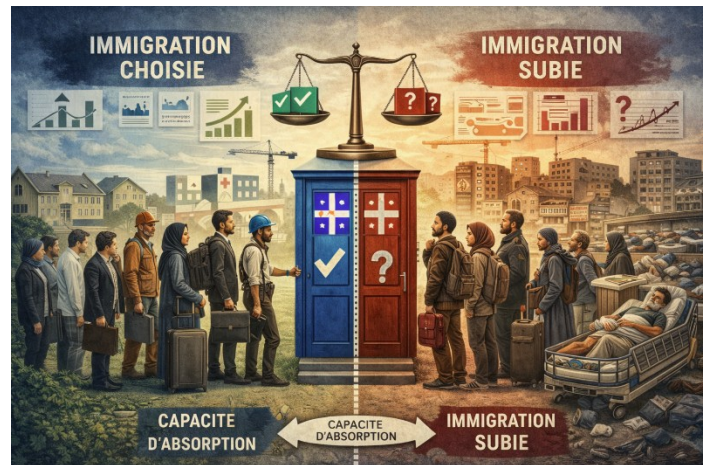


Immigration choisie vs immigration subie

Capacité d'absorption réelle d'un État.

La question migratoire est trop souvent traitée comme une affaire de cœur alors qu'elle relève d'abord d'un calcul de gouvernance. Toute société d'accueil dispose de capacités finies, mesurables, documentées. Le logement, les soins de santé, l'école, le marché du travail, la maîtrise de la langue commune ne sont pas des abstractions idéologiques: ce sont des ressources réelles dont l'état conditionne directement la réussite ou l'échec de l'intégration. L'immigration choisie consiste à aligner les seuils d'admission sur ces capacités. L'immigration subie consiste à les ignorer, en invoquant d'autres priorités.

Cette distinction n'est pas morale. Elle ne porte pas sur la valeur des individus qui immigrent ni sur la légitimité de vouloir construire une vie ailleurs. Elle porte sur le degré de maîtrise collective d'un processus déterminant pour l'avenir d'une société. Un État qui choisit souverainement ses volumes, ses critères et son rythme d'admission peut planifier l'intégration, la financer, en mesurer les résultats. Un État qui se voit imposer des seuils sans rapport avec ses infrastructures réelles ne planifie plus rien du tout: il gère une urgence permanente, avec des moyens pensés pour une situation normale qui n'existe plus.



Dans le cas du Québec, ce déséquilibre n'est pas une impression, il est documenté. Les seuils migratoires sont largement fixés par Ottawa en vertu d'objectifs fédéraux de croissance démographique qui n'intègrent pas l'état réel des infrastructures québécoises. La Société canadienne d'hypothèques et de logement reconnaît depuis plusieurs années un déficit structurel de logements dans les grandes villes québécoises. Le Vérificateur général du Québec a documenté l'engorgement chronique du réseau de santé. L'OCDE, dans ses rapports sur les perspectives des migrations internationales publiés à partir de 2001, établit un lien direct entre la surcharge des services publics, la précarité résidentielle et l'échec de l'insertion civique et économique des immigrants eux-mêmes. En 2019, le Comité consultatif sur le niveau d'immigration recommandait au gouvernement fédéral de mieux arrimer les cibles d'admission aux capacités réelles des provinces d'accueil: la recommandation a été reçue, archivée, et les cibles ont continué d'augmenter. Les organismes d'intégration signalent leur incapacité à offrir des services adéquats en français dans les délais nécessaires à une insertion réelle. Ces constats sont institutionnels, produits par les organismes mêmes chargés d'en rendre compte, pas par des éditorialistes.

Certains rétorqueront que le Québec dispose déjà de leviers: le Programme de l'expérience québécoise, les certificats de sélection, l'Accord Canada-Québec de 1991. Ces outils ont une valeur réelle, mais ils ne s'appliquent qu'à une fraction des flux migratoires. Les résidents temporaires, les demandeurs d'asile, les réunifications familiales et les réfugiés réinstallés relèvent entièrement d'Ottawa et représentent une part croissante des entrées effectives sur le territoire québécois. Contrôler partiellement un processus, c'est ne pas le contrôler.

Le vieillissement démographique, dira-t-on, impose des volumes élevés d'immigration sous peine de voir s'effondrer le financement des retraites et de la santé. L'argument est sérieux, mais il prouve trop. Si la pression démographique justifiait à elle seule n'importe quel niveau d'admission, il n'y aurait plus de seuil raisonnable possible, par définition. Des rapports successifs du Conference Board du Canada ont montré que l'immigration seule ne peut résoudre le déséquilibre démographique sans politiques complémentaires de productivité, de rétention des travailleurs expérimentés et de soutien à la natalité. Surtout, un modèle social qui ne peut fonctionner qu'en maintenant des flux migratoires supérieurs à la capacité d'intégration du pays n'est pas viable: il transfère le problème sur les immigrants eux-mêmes, qui arrivent dans un marché du logement inaccessible et un réseau de services à bout de souffle.

On dira aussi que les crises du logement et de la santé précèdent la hausse migratoire récente et relèvent du sous-investissement chronique, pas de l'immigration. C'est partiellement exact, et il serait malhonnête de le nier. Mais c'est précisément l'argument: quand les infrastructures sont déjà sous pression, augmenter les seuils d'admission sans les renforcer simultanément aggrave une situation déjà fragile. Les deux constats se cumulent plutôt qu'ils ne s'annulent. Réclamer que les seuils tiennent compte des capacités réelles n'exonère pas les gouvernements de leurs responsabilités en matière d'investissement public. Cela dit simplement qu'on ne peut pas demander à un système déjà en déficit d'absorber une charge supplémentaire sans en payer le prix, et que ce sont les plus vulnérables, immigrants inclus, qui paient ce prix en premier.

Les comparaisons internationales sont souvent invoquées: le Canada, l'Australie ou l'Allemagne accueillent proportionnellement davantage d'immigrants sans s'effondrer. Mais cette comparaison ignore les conditions propres au Québec. Le Québec est la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord, dans un continent où la pression vers l'assimilation anglophone est constante et mesurable. La capacité d'absorption linguistique ne se réduit pas à l'offre de services en français: elle dépend d'une masse critique sociale qui permet à la langue commune de rester vivante dans l'espace public, au travail et dans les institutions. Cette contrainte est sans équivalent direct dans les sociétés anglophones auxquelles on nous compare.

Quant à l'accusation de nationalisme déguisé en technocratie, elle mérite d'être retournée. Le refus de tenir compte des capacités d'accueil est lui-même une posture idéologique, celle qui préfère la bonne conscience du geste à la rigueur des résultats. Tous les États dotés de politiques migratoires sérieuses, y compris les plus progressistes socialement comme les pays scandinaves, fixent des seuils, définissent des critères et évaluent leurs capacités d'intégration. Prétendre que poser ces questions revient à faire de la xénophobie, c'est rendre impossible tout débat rigoureux sur le sujet et laisser le terrain aux seuls acteurs qui, eux, ne s'embarrassent pas de nuances.

Sur les réfugiés et demandeurs d'asile, la position est claire: les obligations découlant de la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés sont impératives et ne se négocient pas au nom de la capacité d'absorption. Mais les réfugiés ne représentent qu'une fraction des flux migratoires totaux. Reconnaître des obligations à leur égard n'implique pas de renoncer à toute maîtrise sur le reste. Au contraire: un État qui gère rigoureusement ses flux économiques et temporaires dispose de davantage de marges pour honorer ses obligations humanitaires sans saturer ses services.

Enfin, les données sur l'intégration réussie à long terme, notamment pour la deuxième génération, sont réelles. Mais elles regardent dans le rétroviseur. Ce qui était vrai pour des cohortes arrivées dans un contexte de marché du logement accessible et de services moins engorgés ne l'est pas nécessairement pour celles qui arrivent aujourd'hui, dans des conditions structurellement différentes. Extrapoler des résultats historiques à un présent dont les conditions matérielles ont fondamentalement changé, c'est tirer les mauvaises conclusions des bonnes données.

La question touche en dernier lieu au fondement même de la gouvernance. Max Weber définissait l'État comme la communauté humaine qui revendique avec succès le monopole de la contrainte légitime sur un territoire donné. Ce monopole implique le contrôle effectif de la composition du corps civique. Une société qui ne peut ajuster ses politiques migratoires à ses capacités réelles ne gouverne plus pleinement: elle subit, à l'échelle institutionnelle, ce que ses propres citoyens subissent au quotidien, soit la pression d'une croissance que personne n'a planifiée et que les services existants ne peuvent absorber sans se dégrader. Gouverner, c'est planifier. Le reste est improvisation.

Pour un Québec qui aspire à la souveraineté, l'enjeu est direct. La maîtrise des politiques migratoires est l'une des raisons concrètes pour lesquelles l'indépendance a un sens pratique, bien avant d'être un détail administratif à régler après coup. Un État québécois souverain aurait toutes les raisons d'ouvrir ses portes dans la mesure exacte où il peut garantir à ceux qui entrent les conditions d'une intégration réelle: logement disponible, services accessibles dans la langue commune, marché du travail capable d'absorber les compétences apportées. Accueillir bien vaut mieux qu'accueillir beaucoup. C'est la condition de toute promesse d'accueil qui mérite ce nom.

Louis-Martin Carrière